



**Demandes de dérogation mineure
Au règlement d'urbanisme 2022-204**

À tous les intéressé(e)s, la soussignée, Caroline Lamothe, directrice générale, greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de la séance du 9 septembre 2025, à 20h00, dans la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue principale, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes, si elle est ou elles sont accueillie(s) :

- 1) Demande de dérogation mineure déposé le 16 août 2025 et présentée par le propriétaire du lot 3 841 860:

Emplacement : La demande mineure, concernant le lot 3 841 860 du Cadastre du Québec:

Objet de la demande : L'effet de la demande, si elle est accueillie, vise une dérogation a autorisé la construction d'un bâtiment accessoire (garage privé détaché) d'une dimension de 9.14m x 18.29m, en dérogeant à la superficie maximale permis dans la zone H-101, alors que le Règlement de zonage 2022-204 stipule que la superficie maximale autorisée pour un garage privé détaché est de 35m².

- 2) Demande de dérogation mineure déposé le 7 mai 2025 et présentée par le propriétaire du lot 3 841 969:

Emplacement : La demande mineure, concernant le lot 3 841 969 du Cadastre du Québec:

Objet de la demande : L'effet de la demande, si elle est accueillie, vise une dérogation a autorisé la construction d'un bâtiment accessoire (garage privé détaché) d'une dimension de 7.32m x 10.97m, en dérogeant à la superficie maximale permis dans la zone A-102 alors que le Règlement de zonage 2022-204 stipule que la superficie maximale autorisée pour un garage privé détaché est de 35m².

Toutes personnes intéressées pourront, se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 9 septembre 2025 à 20h.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 22^e jour du mois de août 2025.

Caroline Lamothe, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière